

LETTRE DE SAINT-PÉTERSBOURG POUR LA FRANCE (1869)

Jean-Pierre MAGNE

" PRÉSENTATION MULTIPLE " DU 4 SEPTEMBRE 2010

Le 1^{er} janvier 1866, le tarif des lettres de Russie pour la France est abaissé à 28 kopecks par loth (1 loth = 12,797 g). Lettre de Saint-Petersbourg pour Paris du 2^e échelon de poids (12,797 à 25,594 g) de 1869 affranchie à 56 kopecks par l'émission de 1866 comprenant un 20 k bleu et orange, deux exemplaires du 10 k brun et bleu, un 5 k noir et lilas, trois 3 k noir et vert et deux 1 k noir et jaune. C'est le seul affranchissement pentacoleur connu à destination de l'étranger pour la période antérieure à l'Union générale des postes. La Prusse est créditée (par la Russie) de 5 ½ sgr par loth. Suivant la convention de 1866, la Prusse, sur les 5 ½ sgr perçus, rétrocède à la France 2 ½ sgr par 10 g (dont ¼ sgr pour la Belgique) et garde 3 sgr.



La lettre porte des mentions manuscrites :

- o un 2 : échelon de poids entre Russie et Prusse soit 2 loths de 16,66 à 33,32 g.
- o un 11 : bonification russe à la Prusse exprimée en silbergroschen (2 x 5 ½ sgr).
- o un 3 : 3^e échelon de poids entre la Prusse et la France de 20 à 30 g.

La somme reversée par la Prusse est de $7 \frac{1}{2}$ gr : $6 \frac{3}{4}$ sgr ($3 \times 2 \frac{1}{4}$) à la France et $3 \times \frac{1}{4}$ soit $\frac{3}{4}$ sgr à la Belgique.

© Jean-Pierre Magne & Académie de philatélie 2010 ©